

**ACCORD DE PARTENARIAT**

Entre :

- **La ville de Nice**, représentée par Madame Catherine MOREAU, Adjointe au Maire déléguée à l'agriculture urbaine et à l'animation des quartiers, Conseillère Métropolitaine, Conseillère Départementale, d'une part,

ET

- **Le Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE)** représenté par le directeur de son unité technique, M. Eric MINO, d'autre part,

**Préambule**

Ville jardin depuis le début du XIXe siècle et notamment depuis le Consiglio d'Ornato qui a vu la création du jardin Albert 1er, la ville de Nice n'a eu de cesse de développer une politique d'aménagement de parcs et jardins qui en font sa renommée. Le classement de Nice au patrimoine mondial de l'UNESCO comme "ville de la villégiature d'hiver de Riviera" est ainsi l'aboutissement de deux siècles d'histoire.

Mais Nice n'est pas seulement une ville de parcs paysagers qui en ponctuent son développement, c'est aussi une ville qui veut répondre aux enjeux actuels de lutte contre le réchauffement climatique et de résilience alimentaire. C'est ainsi que l'action municipale est orientée en direction d'un développement des surfaces dédiées à la production nourricière, qu'elle soit professionnelle ou citoyenne.

Le maintien et la création de nouveaux jardins potagers nourriciers en est un des axes forts, avec un objectif de 20 nouveaux jardins pour fin 2026, répartis sur tout le territoire.

La Ville de Nice encourage la pratique amateur avec le déploiement de jardins potagers. Aujourd'hui, 9 jardins sont sous convention avec la ville et l'objectif visé est un doublement à la fin du mandat. Une Charte des jardins potagers a été rédigée pour réaffirmer les ambitions de la Ville de Nice en matière de mise en culture potagère de son patrimoine foncier, et fixer le cadre et la responsabilité des associations de jardiniers vis-à-vis de leur environnement et des parcelles mises à leur disposition.

Le Système Euro-Méditerranéen d'Information sur les savoir-faire dans le Domaine de l'Eau (SEMIDE) a été créé suite à la Conférence Ministérielle Euro-Méditerranéenne sur la Gestion Locale de l'Eau de -Marseille (novembre 1996), avec pour objectif d'améliorer la

coopération régionale, notamment par la mise à disposition, dans tous les pays partenaires, des informations disponibles sur la gestion intégrée des ressources en eau. Aujourd'hui, le SEMIDE est devenu le principal outil d'échange d'information et des connaissances dans le domaine de l'eau de la région Méditerranéenne. Avec son Comité Directeur, composé des Directions de l'Eau de 13 pays et son Unité Technique basée à Sophia-Antipolis, le SEMIDE est un acteur clé des principales initiatives méditerranéennes sur l'eau. L'UT-SEMIDE est partenaire d'institutions international (Agence Européenne de l'Environnement, Union pour la Méditerranée, Agence Spatiale Européenne) et conduit des projets collaboratifs sur financement européen (H2020, HEU, PRIMA, IEV-CT-Med, LIFE, Interreg) en lien avec la préservation de la ressource en eau, les ressources en eau alternatives et les usages de l'eau (agriculture notamment) en mettant l'accent sur la viabilité économique, sociale et environnementale des solutions développées.

## IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

### □ - Article 1 - Objet

Le service agriculture, circuits courts et coopération de la ville de Nice et l'Unité Technique du SEMIDE conviennent de collaborer pour la réalisation d'une étude locale sur l'agriculture en ville. L'étude sera réalisée dans le cadre du projet européen EdiCitNet « solutions pour la production de nourriture en ville » <https://www.edicitnet.com/>, financé par le programme de Recherche et Innovation Horizon 2020 sous la convention de subvention numéro 776665. Le SEMIDE en tant que partenaire de ce projet et en collaboration avec la Ville de Nice, réalisera des fiches comparatives sur l'agriculture urbaine à Nice à partir de données qui seront collectées auprès de 6 jardins partagées et en utilisant un outil en ligne multilingue réalisé par le projet : <https://toolbox.edicitnet.com/>.

De plus :

- Le SEMIDE et la ville de Nice collaborerons pour le montage de projets autour de l'agriculture urbaine sur financement européen répondant aux défis du changement climatique
- Le SEMIDE assurera la promotion et diffusera des activités de la ville de Nice dans le secteur de l'eau et l'agriculture à travers ces différents outils (Plateforme, lettre d'information et réseaux sociaux)

Le SEMIDE et la ville de Nice s'accordent à intégrer des hyperliens réciproques sur leur site internet et favoriseront la diffusion de leurs informations à leurs correspondants.

### □ - Article 2 – Champ d'application

Le champ d'application de l'accord peut évoluer avec le développement du partenariat et l'émergence de nouveaux domaines de collaboration. Toute modification dans la nature et les modalités de mise en œuvre du partenariat se fera par consentement mutuel et sera soumise à des modifications spécifiques, stipulant les éléments de modification de l'accord.

L'élue à l'Agriculture Urbaine de la ville de Nice et le Directeur de l'Unité Technique du SEMIDE seront invités, comme observateurs, aux manifestations d'intérêt commun qu'ils organiseront.



Fait à Nice, le 3 juin 2022



**Le Directeur  
de l'unité technique du SEMIDE**

**Eric Mino**

**Ville de Nice**

**Madame Catherine MOREAU,  
Adjointe au Maire déléguée à l'agriculture  
urbaine et à l'animation des quartiers**